

Election de représentants des parents d'élèves au conseil d'école

NOTE AUX FAMILLES

L'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école se déroulera
le vendredi 8 octobre 2021

Le vote se fait uniquement par correspondance

Modalités de vote :

Qui vote ?

Tous les parents d'enfants scolarisés, en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée, y compris les parents de nationalité étrangère.



1 parent = 1 voix

Le matériel de vote

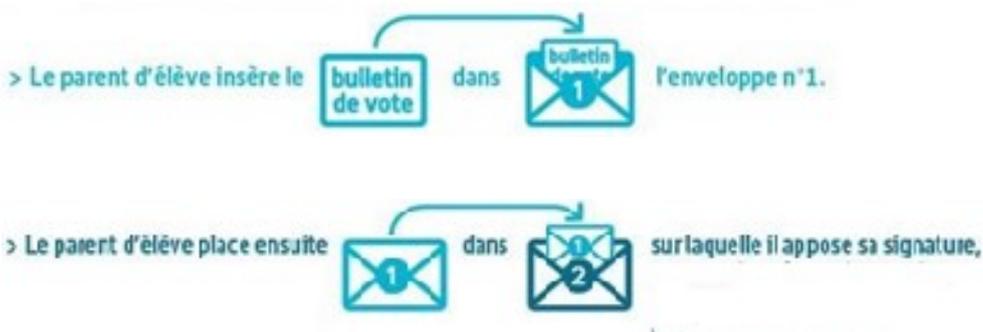
Envoi du matériel de vote aux parents au moins 6 jours avant la date des élections :

via le cahier de liaison



pour voter

Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de la clôture du scrutin.



Enveloppe n°1 = enveloppe bleue
Enveloppe n°2 = enveloppe blanche

Les résultats, proclamés à l'issue du scrutin, seront affichés dans l'école.